
La villa Médicis.

Numéro d'inventaire : 1979.12938

Auteur(s) : Louis Pascal

Type de document : article

Éditeur : Journal pour tous

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1859 (restituée)

Description : Article découpé dans une revue. 2 feuilles agrafées. Rousseurs et déchirures.

Mesures : hauteur : 300 mm ; largeur : 212 mm

Mots-clés : Etablissements de recherche, académies, instituts, observatoires

Filière : aucune

Niveau : aucun

Nom de la commune : Rome

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Mention d'illustration

ill.

Lieux : Rome

20.5.1859

Boothroyd, mais je vais lui écrire de revenir immédiatement à Londres. Comme c'est lui qui vous a recommandé à moi, je le chargerai d'examiner l'affaire ; et s'il parvient à me prouver que votre conduite a été irréprochable, alors je réfléchirai à la promesse inconsidérée que je vous ai faite, et nous verrons à prendre des arrangements.

— Je ne puis attendre, » répliqua Mike.

Les sourcils de lady Boothroyd se froncèrent légèrement.

« Je ne veux pas attendre, ajouta le convict.

— En ce cas, je consulterai mon homme d'affaires, riposta lady Boothroyd.

— Vous n'oseriez pas.

— C'est ce que nous verrons. Me prenez-vous pour un enfant, et croyez-vous m'affrayer ? A vos regards insolents et à vos menaces, on supposerait en vérité que je vous ai payé pour commettre un crime.

— Eh bien ! puisque vous me traitez de la sorte, milady, je verrai votre mari. »

Lady Boothroyd frappa tranquillement sur le timbre qui se trouvait sur la table.

« Voulez si votre maître est dans son appartement, dit-elle au valet qui se présenta ; voici une personne qui désire lui parler.

— Non, c'est inutile, s'écria brusquement le convict.

— Comme il vous plaira.

— Je ne veux pas déranger sir Norman, » ajouta Mike.

D'un geste, lady Boothroyd congédia le valet.

« A l'instant même je vais écrire à votre frère, dit-elle au convict. Dès qu'il sera de retour je vous ferai prévenir. »

Mike eut beau solliciter lady Boothroyd pour obtenir au moins une partie de la somme promise, la grande dame s'y refusa absolument. Quoique son intention fut de payer, elle ne voulut pas avoir l'air de céder par faiblesse, sachant bien qu'en agissant ainsi elle se compromettait gravement.

Profondément découragé par le résultat de sa démarche, Mike s'en retourna chez lui, l'oreille basse et la rage au cœur. Sa seule consolation fut de penser que Lillian vivait encore et que, par conséquent, il lui restait à jouer la meilleure carte de son jeu.

Il résolut de voir son ami Fiddler Dick ; il se disposait même à se rendre immédiatement chez lui, lorsque Bet entra le visage bouleversé. Après avoir raconté les tristes événements qui s'étaient passés à Southampton, elle demanda à Mike s'il était disposé à lui payer les vingt livres sterling qu'il devait à son mari.

« Plutôt vingt cordes pour vous pendre, vous et votre mari ! s'écria Mike. Je n'ai pas touché seulement un penny. »

— Mais, vous toucherez ?

— Trouvez Lillian, et je payerai les vingt livres sterling ; sinon, ne remettez plus les pieds ici. »

Bet promit de faire tous ses efforts pour retrouver l'enfant, et jura de remuer ciel et terre avant de renoncer à ses recherches ; puis elle quitta le convict pour se mettre aussitôt à l'œuvre.

Trois jours après cette entrevue, Mike était en train de fumer sa pipe au coin du feu, lorsqu'il vit entrer M. Silex. L'intendant avait un air sombre et glacial. Il était exaspéré contre son frère.

Avant de venir le voir, il était passé chez le médecin de la paroisse qui lui avait donné les explications les plus détaillées au sujet de la mort de Lillian ; mais, bien que ces explications eussent dû convaincre M. Silex de l'identité de l'enfant, il ne put bannir de son esprit les doutes qu'il avait fait naître la conduite équivoque de son frère.

« Eh bien ! commença-t-il en prenant un siège, vous en avez fait de belles, pendant mon absence.

— Je ne vous comprends pas, répliqua le convict.

— Je veux parler d'abord de la mort de Lillian.

— Est-ce ma faute ? Elle est morte tout naturellement, à la suite d'un rhume qui lui était tombé sur la poitrine. Demandez au médecin de la paroisse, s'il a vu dans tout cela quelque chose de louche.

— J'ai vu le médecin.

— Alors, de quoi vous plaignez-vous ? Ah ! je vous vois venir, vous et votre complice ; vous voulez me frustrer de ce qui m'est dû ; mais je ne le souffrirai pas. Si vous persistez à ne pas me payer, j'irai trouver un magistrat ; je lui exposerai toute l'affaire, et nous verrons bien si la vérité lui échappe.

— La justice n'a rien à voir là dedans, Mike ; la petite fille qui vous a été confiée appartenait à un pauvre homme de notre connaissance.

— Mais la mère de Lillian n'est point pauvre, repartit Mike. Si elle l'était, ajouta-t-il, comment aurait-elle pu me promettre une somme de cinq cents livres sterling ? »

M. Silex réfléchit un instant, et comprenant que la menace de son frère offrait un danger sérieux, il jugea prudent d'acheter son silence.

« Vous serez payé, lui dit-il.

— Mais, j'exige la somme entière.

— Vous l'aurez.

— Quand ?

— Sous peu de jours. »

La physionomie du convict s'éclaircit tout à coup. Il n'espérait pas un dénouement aussi favorable et surtout aussi prompt.

« Ah ! Andrew, dit-il en jouant l'attendrissement, pourquoi n'avez-vous pas une entière confiance en moi ? Si vous l'avez voulu, nous aurions pu tirer un immense profit de cette affaire. Ne m'avez-vous pas dit que Lillian vaudrait un jour son pesant d'or ? »

— Oui, si elle eût vécu. »

La joie secrète du convict se traitait par un regard dont la signification ne fut pas perdue pour son frère. Les soupçons de M. Silex se fortifiaient singulièrement dans son esprit.

« Écoutez-moi, Mike, dit-il avec un air d'abandon : nous nous connaissons bien, vous et moi, n'est-ce pas ?

— Pour ma part, je m'en flatte.

— Eh bien ! je suppose que Lillian ne soit pas morte, c'est une simple supposition, bien entendu, mais, prouvez-moi qu'elle est conforme à la vérité, et au lieu de cinq cents livres sterling, vous en aurez mille.

— Il sera temps de songer à cette seconde affaire lorsque la première sera terminée, répliqua prudemment le convict ; jusque-là, vous ne saurez rien.

— Mais si je vous fais payer les cinq cents livres que lady Boothroyd vous a promis, aurez-vous quelque confidence à me faire ? »

Mike cligna de l'œil d'une façon fort expressive, mais, en dépit de sa profonde habileté, M. Silex ne put réussir à lui arracher un mot de plus.

J. F. SMITH.

(Reproduction interdite. — La suite au prochain numéro.)

INDUSTRIE.

NOUVEAU VIOLET POUR TEINTURE ET IMPRESSIONS. (VIOLET D'ANILINE.)

C'est encore à la chimie que l'industrie des tissus est redévable de cette belle couleur, qui n'est extraite d'aucune plante indigène ou exotique, mais tout simplement de la houille.

Entre les mains des chimistes, la houille est devenue une mine féconde en produits merveilleux. Comme chacun sait, on obtient, en distillant la houille, le gaz d'éclairage, plus des goudrons infects et d'aspects repoussants.

Ces derniers produits renferment plus de vingt matières différentes. On les distille du nouveau et on obtient ainsi la benzine, liquide incolore, très-fluide, d'une odeur pénétrante, qu'on emploie pour détacher les étoffes, dissoudre les résines et les corps gras, etc.

C'est la benzine qui est, à proprement parler, la matière première de la nouvelle couleur violette. On la transforme par l'action de l'acide nitrique en nitrobenzine qui possède une odeur d'amandes amères et qu'on emploie dans la parfumerie (sous le nom d'essence de mirbane) pour remplacer l'essence d'amandes amères.

Enfin, la nitrobenzine, traitée par le zinc, en présence de l'acide acétique, se change en aniline ; et

l'action du chlorure de chaux sur ce dernier corps développe une belle teinte violette, comme M. Runge l'a reconnu le premier.

L'application industrielle de cette réaction chimique a été réalisée pour la première fois par M. Hervey, de Glasgow. M. Perkins a introduit d'importants perfectionnements dans la fabrication des violets d'aniline. Deux des premières maisons de Mulhouse ont obtenu de très-beaux résultats dans l'impression de cette nouvelle couleur sur tissus de coton. Elle donne des nuances analogues à celles de l'orseille, mais elle est beaucoup plus solide.

Le violet d'aniline peut aussi se fixer par voie de teinture. A Sainte-Marie-aux-Mines, on a fait des teintures belles et solides avec cette nouvelle couleur.

Un autre produit de la distillation de la houille, la naphtaline, peut fournir, comme Laurent l'a démontré, de magnifiques teintes rouges, pourpres, violettes, etc. Mais jusqu'à présent, les méthodes chimiques employées pour transformer la naphtaline en matières colorantes sont beaucoup trop longues et trop coûteuses.

L'attention des industriels et des chimistes est actuellement fixée sur cette importante question. Il n'est pas douteux que leurs efforts réunis aboutissent à une solution pratique dans un avenir peu éloigné.

La Société industrielle de Mulhouse a proposé un prix pour la fabrication des matières colorantes de la naphtaline. Cette découverte équivaudrait à celle d'une véritable « garance artificielle. »

FÉLIX ARNAULD.

VARIÉTÉS.

LA VILLA MÉDICIS.

Ch. Lebrun, l'auteur des peintures de la grande galerie de Versailles et des batailles d'Alexandre, s'était formé à Rome, où il avait eu pour maître le Poussin. Appelé par Louis XIV à diriger l'Académie royale de peinture et de sculpture, à Paris, il présenta par l'intermédiaire de Colbert, ce Mécène de tous les arts, plusieurs mémoires au roi dans le but de fonder, à Rome, un école où les peintres et les sculpteurs, ayant obtenu les premiers prix aux concours annuels, seraient envoyés, aux frais de l'État, pour étudier les œuvres des grands maîtres. Lebrun savait quelle influence heureuse avait exercée sur son talent le long séjour qu'il avait fait à Rome. Aucune ville au monde n'est certes aussi féconde en enseignements ; là sont rassemblées toutes les créations du génie antique et de l'art moderne. Il fut facilement convaincu le ministre et le monarque de la grande utilité de cet établissement.

Louis XIV fit acheter dans cette métropole, en 1667, le palais Capranica où furent logés, avec le directeur de cette nouvelle institution, les élèves lauréats de l'école de Paris. Ch. Évrard, un des douze membres de l'Académie royale de peinture, fut choisi pour diriger ce haut enseignement. Il commença le moulage des antiquités et de toutes les statues célèbres de l'Europe, dont l'école possède aujourd'hui la collection complète.

Plus tard le palais Capranica ayant été démolé, pour construire sur son emplacement le théâtre de ce nom, Louis XV acheta, du duc de Nevers, le palais Mancini, où l'Académie fut transportée. En 1792, la transformation sociale qui subissait la France atteignit l'école de Rome. Elle fut placée sous la surveillance du ministre de France auprès du saint-siège, et la place du directeur fut supprimée. En 1793, un vote de la Convention nationale porta à deux mille quatre cents francs la pension accordée aux artistes qui auraient remporté les grands prix. L'école fut réorganisée deux ans après ; mais ce n'est qu'en 1801 que la place de directeur fut rétablie. Napoléon ordonna l'acquisition de la villa Médicis. C'est dans ce palais que l'Académie, depuis lors, est installée.

« Sur le monte Pincio, dans une des plus belles situations de Rome, dit M. Armengaud dans son ouvrage sur les galeries de cette capitale, s'élève une villa qui fut construite, au xvi^e siècle, par l'architecte Annibal Lippi pour le cardinal Ricci de monte Pulciano. Devenue la propriété des grands

JOURNAL POUR TOUS.

ducs de Toscane, elle prit le nom de villa Médicis. C'est là qu'est installée aujourd'hui l'Académie de France. Bien que renfermée dans l'intérieur des murs de Rome, la villa Médicis a deux kilomètres de tour. Du haut de ses jardins, divisés régulièrement par des palissades de laurier à hauteur d'appui, on jouit de toutes parts d'une vue pittoresque, magnifique. Les arbres y sont tenus très-bas, ce qui donne beaucoup d'air aux promeneurs, et fait paraître plus grandes les statues qui décorent les allées.

Quant à l'architecture du palais Médicis, elle est d'une sévère élégance et dessinée dans le style florentin. Sa façade extérieure, du côté des jardins, présente, dans l'ouverture, un portique à grande arcade exhaussé sur un perron à double rampe, et qui est, dit-on, l'œuvre de Michel-Ange. Autrefois, le palais et le jardin contenaient de très-fameuses statues antiques, qui furent transportées à Florence dans la galerie des offices. Mais des moules les ont remplacées; et il reste encore de l'ancienne collection quelques bas-reliefs antiques incrustés dans

avant son départ de Paris, reçoit une somme de six cents francs pour frais de voyage, et il lui est payé, pour le retour en France, une pareille somme de six cents francs sur les fonds de l'Académie de Rome. Il est en outre alloué à chacun d'eux, pendant son séjour en Italie, une somme annuelle de douze cents francs, savoir : neuf cents francs qui lui sont comptés en argent, à raison de soixante-quinze francs par mois, soit pour son entretien personnel, soit pour les dépenses des travaux d'obligation, soit, enfin, pour des courses et des recherches spéciales; trois cents francs qui forment un fonds de réserve, dont il est tenu compte aux élèves dans les dernières années de leur pension, lorsqu'ils ont rempli toutes les conditions imposées par le règlement.

Le tableau, qui forme le travail de la cinquième année du pensionnaire peintre, et qui reste la propriété de l'auteur, est ordinairement acheté par l'État, lorsqu'il en est jugé digne par l'Académie. Il en est de même pour la statue, pour le paysage historique, pour la pierre gravée et pour la médaille,

au moins; et un dessin d'après l'antique, soit statue, soit bas-relief.

Dans le cours de la troisième année une figure peinte, et l'esquisse peinte ou dessinée d'un sujet qui devra être tiré de la mythologie ou de l'histoire ancienne, sacrée ou profane.

Dans la quatrième année, la copie peinte à l'huile d'un tableau de grand maître, ou bien des fragments peints ou dessinés, de trois figures au moins, d'après les fresques ou des originaux des grands peintres. Il fait, en outre, une esquisse peinte, de sa composition, de soixante-cinq centimètres au moins, et ne comprenant pas moins de douze figures, dont le sujet est tiré de la mythologie ou de l'histoire.

Dans le cours de la cinquième année, un tableau de sa composition, de plusieurs figures de grandeur naturelle, dont le sujet est pareillement emprunté à la mythologie ou à l'histoire. Ce tableau ne peut pas avoir plus de quatre mètres dans sa plus grande dimension.

Les pensionnaires sculpteurs, graveurs en taille-douce, peintres paysagistes, les graveurs en pierres fines, et les graveurs en médailles, doivent fournir également, année par année, des travaux de plus en plus importants, qui sont envoyés à Paris pour être soumis à l'appréciation de l'Institut.

Le pensionnaire architecte doit faire, pendant les deux premières années, quatre études de détails, d'après les plus beaux monuments antiques, dessinés d'après les monuments mêmes. Dans la troisième, quatre études de détail, et de plus y ajouter une portion, soit de l'édifice antique d'où ces détails sont pris, soit de tout autre édifice antique, en indiquer les proportions et en faire connaître la construction.

Ces dessins sont rendus aux pensionnaires; mais il en est pris auparavant des calques qui sont déposés dans les archives de l'Académie.

Dans la quatrième année, l'élève fait les dessins géométriques d'un monument antique de la Grèce ou de l'Italie; ces dessins sont lavés et exécutés d'après le monument dans l'état où il se trouve; le pensionnaire doit y joindre les dessins arrêtés de la restauration du monument, telle qu'il la conçoit, et un précis historique sur son antiquité et sa construction. Les dessins de ces restaurations appartiennent au gouvernement.

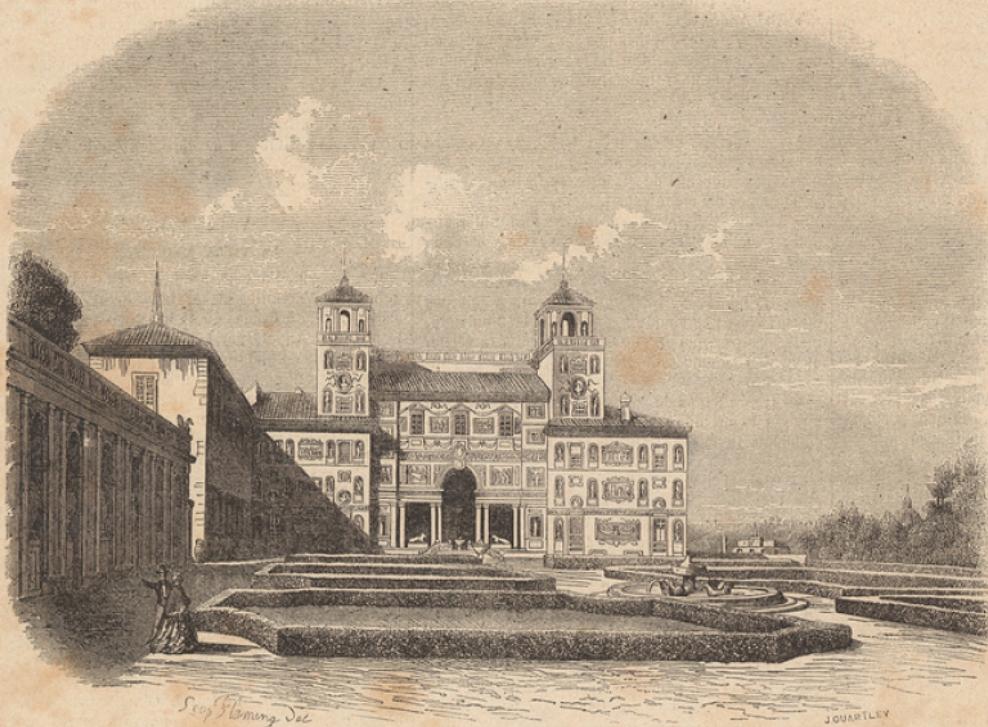
Pendant sa cinquième année, il fait le projet d'un monument public, de sa composition et conforme aux usages de la France; les dessins de ce projet sont terminés, et en présentent les plans, coupes et élévations, plus les détails convenables, tant pour la clarté des idées que pour la construction.

Ces dessins, dont le format est au moins la grandeur du papier grand aigle de Hollande, restent la propriété du pensionnaire.

Les pensionnaires architectes sont autorisés, à partir de la troisième année, à faire des excursions dans toute l'Italie; ils peuvent même faire le voyage d'Athènes, pour y étudier les antiquités qui s'y trouvent.

LOUIS PASCAL.

(La fin au prochain numéro.)



La villa Médicis (vue du côté des jardins).

le mur extérieur, au-dessus du portique. A ces moulages, ont été ajoutés successivement des plâtres de toutes les statues célèbres qui sont en Europe, de sorte que la villa Médicis rappelle encore les plus brillantes époques de l'art, et qu'on se croirait transporté, en la visitant, aux plus belles années de la Renaissance. Dans l'origine, le gouvernement n'envoyait à Rome que des peintres et des sculpteurs; aujourd'hui les architectes, les graveurs en taille-douce, les compositeurs musiciens, les peintres de paysages, les graveurs en médailles, les graveurs en pierres fines, qui ont remporté les premiers grands prix aux concours annuels de l'Institut, sont pensionnés sur les fonds de l'État pour séjourner les uns, cinq années, les autres, quatre, dans cette Académie. Tout élève est tenu de se trouver à Rome dans le courant de janvier de l'année où il entre en possession de sa pension; il est soumis à des travaux déterminés, suivant l'art qu'il professe. Pendant leur séjour à Rome, ces pensionnaires sont logés et nourris au palais de l'Académie. Ils ont chacun une chambre et un atelier. Chaque élève,

qui sont l'objet du travail de dernière année des pensionnaires sculpteurs, paysagistes, et graveurs en pierres et en médailles. L'architecte qui a rempli toutes les obligations de sa pension de la manière la plus satisfaisante est attaché, en qualité d'auditeur, au conseil général des bâtiments civils; tandis qu'il est accordé une souscription pour la planche qui forme le travail de cinquième année du graveur en taille-douce.

Le modèle vivant est posé tous les jours pendant deux heures dans une des salles du palais de l'Académie. Le peintre d'histoire, le sculpteur, l'architecte et graveur en taille-douce, passent les cinq années de leur pension en Italie, sauf les absences autorisées; le peintre paysagiste, ainsi que les graveurs en pierres fines et en médailles, y demeurent aussi leurs quatre années.

Le pensionnaire peintre est tenu, pendant les deux premières années de son séjour à Rome, d'exécuter une figure peinte d'après nature et de grandeur naturelle; plus un dessin très-étudié, d'après une peinture des grands maîtres, de deux figures

— Eh bien! tout est-il terminé?

— A peu près.

— Comment, à peu près?

— Je veux dire que lady Boothroyd vous envoie deux personnes qu'elle a chargées de conclure les derniers arrangements.

— Des hommes de loi, je suppose?

— Oui, dans un sens.

En prononçant ces paroles, M. Silex alla ouvrir la porte de la chambre, et deux hommes très-convenablement vêtus entrèrent aussitôt. Avant que Mike eût eu le temps de les observer, ils se jetèrent sur lui et lui passèrent une paire de menottes aux poignets avec une dextérité merveilleuse.

« Que signifie cette violence? s'écria Mike.

— Elle signifie que vous êtes un convict, répondit l'un des agents.

— Mais j'ai obtenu un permis.

— Il y a beau temps qu'il est expiré.

— Oui, Mike, ajouta l'intendant; vous avez fait un mauvais usage de votre liberté, et pour vous empêcher de commettre quelque nouveau crime, l'autorité a décidé que vous iriez finir votre temps au delà des mers.

— Mon temps! s'écria Mike avec stupeur; mais c'est pour la vie!

— Adieu donc pour toujours, » répliqua M. Silex en montrant dans un sourire infernal ses effroyables dents de requin.

Puis, sans se laisser émouvoir par les cris désespérés de son frère, il se retira d'un air triomphant.

Quelques jours après son arrestation, Mike fut conduit sur les pontons de Woolwich.

La première personne qu'il y rencontra fut son ami Fiddler Dick. Ils échangèrent une poignée de main singulièrement expressive.

« Pour combien? demanda le saltimbanque.

— Pour la vie. Et vous?

— Pour quatre ans.

Fiddler Dick proféra ces trois mots d'une voix sourde et terrible; ses yeux brillèrent d'un éclat sinistre, et sa bouche se contracta hideusement.

Sans doute il pensait à Bet.

J. F. SMITH.

(Reproduction interdite. — La suite au prochain numéro.)

CHIMIE APPLIQUÉE.

PROCÉDÉS D'ARGENTURE.

Nous avons déjà fait connaître des méthodes qui permettent d'argenter des objets non métalliques, et qui sont fondées sur la réduction qu'exercent sur les sels d'argent diverses matières organiques. Le journal anglais « Illustrated inventor » a publié un procédé de ce genre qui présente l'avantage de s'appliquer aux matières textiles, comme la soie, la laine, le coton; de plus, on annonce que l'argenterie ainsi obtenue est d'une grande solidité.

Les matières textiles sont d'abord bien lavées, puis plongées pendant un instant, d'abord dans une dissolution saturée d'acide gallique, et ensuite dans une dissolution formée de 20 parties de nitrate d'argent pour 1000 parties d'eau distillée. On continue ces immersions alternatives jusqu'à ce que les matières prennent une teinte brillante d'argent; on les plonge ensuite dans un bain formé de parties égales des deux liquides suivantes :

N° 1. 650 parties d'eau distillée, 2 de chaux vive, 5 de sucre de lait ou de glucose, et 2 d'acide gallique. Cette solution doit être filtrée à l'abri de l'air et conservée dans un flacon bouché.

N° 2. 650 parties d'eau distillée et 20 de nitrate d'argent, préalablement dissous dans 20 parties d'ammoniaque liquide.

On ne mélange ces deux liquides qu'au moment de s'en servir, et on filtre après avoir bien agité. L'ammoniaque doit être en quantité justement suffisante pour maintenir l'argent en dissolution.

Les matières textiles, préparées comme nous l'avons dit plus haut et plongées dans le bain formé par le mélange des liquides n° 1 et 2, se recouvrent d'une couche d'argent brillante et solide. On les fait bouillir ensuite dans une dissolution de bichromate de potasse, on lave à grande eau et on séche.

La même méthode s'applique à l'os, à la corne,

au bois, au cuir, au papier; seulement on peut supprimer les immersions alternatives dans l'acide gallique et le nitrate d'argent, et se contenter de passer sur les objets une brosse ou un pinceau qu'on trempe tour à tour dans l'une et dans l'autre solution.

Pour argenter le cuir tanné au sumac, il est bon de remplacer le nitrate d'argent par le chlorure additionné d'un peu d'essence de romarin.

Le verre, le cristal, la porcelaine doivent être lavés à l'eau distillée et à l'alcool; on les plonge ensuite dans le mélange des deux liquides n° 1 et 2. Les glaces peuvent être argentées par cette méthode. L'opération est complètement terminée en quelques heures; on lave les pièces argentées, on les fait sécher et on les recouvre d'une couche de vernis.

Les métaux qu'on veut argentier par ce procédé sont d'abord décapés à l'acide nitrique; on frotte les surfaces décapées avec de la poudre d'argent délayée avec une dissolution de cyanure de potassium. On les plonge ensuite alternativement dans les liquides n° 1 et 2. Le fer doit être d'abord recouvert d'une couche de cuivre.

FÉLIX ARNAUD.

MÉLANGES.

ÉCLAIRAGE DES MINES PAR LE GAZ. — Les mineurs s'éclairent, dans leurs travaux souterrains, au moyen de lampes à huile ou de chandelles, et quoique cet éclairage soit réduit au strict nécessaire, il entraîne une dépense considérable. En Angleterre, les frais d'éclairage des mines s'élèvent annuellement à plus de 12 millions de francs; et dans une seule des grandes mines anglaises, l'éclairage coûte 175 000 francs par an.

On a cherché à réduire des dépenses aussi considérables, et on espère y parvenir au moyen de l'éclairage au gaz. Ce système a été installé dans la mine de Balleswiden et a donné de très-bons résultats.

Cette mine, dont l'importance est peu considérable, atteint une profondeur de 260 mètres. Elle occupe 340 ouvriers, et la dépense d'éclairage s'élève, annuellement, à 21 300 francs. On y a installé un système de tuyaux de fer et de tubes flexibles qui amènent le gaz d'un gazomètre situé à l'extérieur et le distribuent, de distance en distance le long des échelles, dans les chambres des mineurs et dans les galeries.

Tous frais compris, la dépense s'est trouvée réduite à moitié. L'économie serait encore plus considérable si plusieurs mines voisines pouvaient profiter du même gazomètre. De plus, l'éclairage étant plus parfait, le travail devient plus facile; les mineurs ne perdent plus de temps à s'occuper de l'éclairage; enfin, l'air de la mine n'est plus imprégné des exhalaisons fétides d'huile et de suif brûlés incomplètement.

Ces résultats ont été communiqués à la Société des ingénieurs de Londres. Ils permettent d'espérer que ce mode d'éclairage pourra s'appliquer, non seulement aux mines de cuivre, de plomb, d'étain, mais encore aux mines de houille, en prenant les précautions convenables pour que l'inflammation ne se communique pas aux gaz explosifs qui remplissent souvent les galeries des houillères.

EMPLOI DES EAUX DE SAVONS. — MM. Tabourin et Lembert, de Lyon, ont inventé un procédé économique pour retirer les corps gras que contiennent les eaux savonneuses provenant des ateliers de teinture sur soie.

On ajoute à ces eaux du nitro-sulfate de fer, déposé dans les ateliers de teinture sous le nom de rouil; ce sel est décomposé, et il se forme un précipité qui consiste en un savon à base de peroxyde de fer. L'opération doit s'exécuter à une température de 40 à 50 degrés.

Le savon de fer, égoutté et séché convenablement, est soumis à l'action de l'acide sulfurique qu'on emploie dans la proportion de 30 parties d'acide pour 100 de savon de fer supposé sec. Il se forme du sulfate de fer et les acides gras mis en liberté viennent nager à la surface du mélange.

La matière gomme-résineuse que le savonnage enlève à la soie reste en suspension dans la dissolution de sulfate de fer et ne se mêle pas avec les corps gras, qu'on peut utiliser de nouveau pour la fabrication des savons.

ALLIAGE FUSIBLE POUR MOULAGE D'OBJETS D'ORNEMENT. — M. de Bibra a indiqué l'alliage suivant comme étant éminemment propre au moulage des médailles, statuettes et autres objets d'ornement.

On fait fondre 6 parties de bismuth, 3 de zinc et 12 de plomb; l'alliage ainsi formé est très-liquide quand il est fondu; après le refroidissement, il possède beaucoup de dureté, il n'est pas cassant et présente une cassure compacte, non cristalline. On peut le couler dans des moules de plâtre; on obtient ainsi des moules si parfaits que les plus petits détails du modèle sont exactement reproduits. Des inscriptions, visibles seulement à la loupe sur l'original, se retrouvent sur la copie.

Les objets moulés sont décapés avec de l'acide nitrique étendu d'eau, puis frottés avec des chiffons de laine. Les parties saillantes deviennent brillantes et polies, tandis que les creux restent mats. Les objets prennent ainsi l'aspect de certains bronzes d'art.

MAXIME. — Penser au bien, c'est la moitié de la faire.

Sans doute la volonté a d'étranges défaillances; nous pouvons connaître clairement notre devoir, l'aimer même d'un amour sincère, intime, enthousiaste et, dans l'occasion, nous abandonner au mal. Mais pourtant, repassons notre vie: nous est-il arrivé souvent de faiblir au moment même où nous venions d'élever notre âme vers les hautes contemplations? Quand nous sommes tout pleins de l'image de la vertu, né nous semble-t-il pas que, seule, elle est belle, touchante, digne de nos soupirs, et qu'il est impossible que nous descendions jamais à la trahir?

Il est vrai que trop vite cette image sacrée pâlit, puis s'efface de notre intelligence, oubliée devant les tristes distractions et le misérable train de la vie ordinaire. Peu à peu nous nous laissons aller dans ce que je ne sais quelles sentiers obscurs où les sentiments inférieurs, masqués et déguisant leurs voix, nous appellent, nous provoquent et parfois nous séduisent, avant même que nous n'ayons le temps de nous reconnaître et de rappeler à notre âme infidèle la pure et sainte beauté de la vertu. Mais si nous restons un peu plus dans cette belle lumière, dont parfois elle inonde notre pensée; si nous étions plus clairvoyants sur nous-mêmes; si l'idée du bien moral n'était pas seulement un hasard heureux dans notre vie, mais notre grande préoccupation; n'est-il pas évident que ces entraînements équivoques et mystérieux, ces demi-hallucinations où l'homme cherche le bonheur à travers le mal, deviendraient sinon impossibles, du moins rares et passagères?

Dans toutes les chutes de l'homme, l'intelligence s'obscurcit et le cœur se trouble avant que la volonté ne tombe!

VARIÉTÉS.

LA VILLA MÉDICIS.

(Suite et fin.)

Le compositeur de musique séjourne les deux premières années de sa pension à Rome; et, du consentement du directeur de l'Académie, dans d'autres villes d'Italie où il peut faire des études utiles.

Le troisième année, il visite les principales villes d'Allemagne, telles que Vienne, Munich, Prague et Berlin, en séjournant dans chacune de ces villes tout le temps qu'il juge nécessaire pour son instruction; il doit adresser chaque trimestre, à l'Académie des beaux-arts, un rapport détaillé sur le cours d'études qu'il y a faites.

Il est tenu de composer pour la première année deux partitions complètes: l'une de ces partitions doit être un oratorio ou un ouvrage de musique sacrée.

La seconde partition doit être un opéra français ou italien, en trois actes.

